

MISE EN PLACE DU CONTRAT

- 1 Le candidat transmet à l'employeur le « pack entreprise ».
- 2 L'employeur contacte son OPCO afin de vérifier les modalités et le niveau de prise en charge de la formation.
- 3 L'employeur complète la fiche d'engagement avec précision, et la retourne par mail (adresses mentionnées en haut de la fiche d'engagement) pour validation des missions par le responsable pédagogique.
- 4 Dès validation de la fiche d'engagement, le CFA transmet le CERFA pré-rempli avec les éléments à sa disposition pour complétude et modification.
- 5 Dès réception du CERFA complété par l'entreprise, le CFA transmet la convention de formation à signer électroniquement.
- 6 A réception de la convention signée, le CFA transmet le CERFA définitif à signer électroniquement.
- 7 Si l'entreprise donne mandat au CFA, ces documents seront transmis directement à l'OPCO.

Dans le cas contraire, *au plus tard dans les 5 jours suivant la date de début d'exécution du contrat, l'employeur doit déposer* le contrat d'apprentissage CERFA signé accompagné de la convention de formation signée avec le CFA à son *opérateur de compétences (OPCO) pour valider sa prise en charge financière.*

L'OPCO statue sur la prise en charge financière dans un délai de 20 jours à compter de la réception de l'ensemble des documents.

DEMARCHES DE LA RESPONSABILITE DE L'EMPLOYEUR

- Effectuer la **Déclaration Préalable à l'Embauche (DPAE)** auprès de l'URSSAF dans un délai de 8 jours **avant** la date d'embauche. <https://www.due.urssaf.fr/declarant/index.jsf>
- Faire passer une **visite médicale d'embauche**.
- Nommer obligatoirement un maître d'apprentissage pour **encadrer l'alternant**.
- ⓘ **Des pièces justificatives pourront être demandées** (titre ou diplôme du MA, expérience professionnelle, fiche médicale, autorisation de travail pour les étrangers)
- Conserver une copie intégrale du dossier et donner une copie du contrat au jeune dès le démarrage.

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Les contrats sont financés par les OPCO sur la base des niveaux de prise en charge définis annuellement par la branche professionnelle dont relève l'entreprise (Référentiel France Compétences).

A titre indicatif, pour l'année universitaire 2024/2025, notre coût de formation de niveau Licence (BUT et licence professionnelle) est de 8 200,00 € annuel. Dans le cadre du développement de partenariats de l'IUT de Tarbes dans la nouvelle Université de technologie de Tarbes, il a été décidé que les conventions de formation seraient établies au montant pris en charge par l'OPCO. Ainsi, il ne sera pas facturé de reste à charge à l'entreprise.

REMUNERATION DE L'APPRENTI

L'entreprise s'engage à verser un **saire mensuel** à l'apprenti qu'il soit en entreprise ou en centre de formation.

L'apprenti bénéficie d'une rémunération variant en fonction de son âge ; en outre, sa rémunération progresse chaque nouvelle année d'exécution de son contrat. Le salaire minimum perçu par l'apprenti correspond à un pourcentage du Smic ou du SMC (salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé) pour les 21 ans et plus.

Année du contrat ²	Salaire minimum en % du SMIC (OU SMC ¹)		
	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
2 ^{ème} année BUT Licence professionnelle	51%	61%*	100%*
3 ^{ème} année BUT	67%	78%*	100%*

En cas d'absence non-justifiée de l'alternant (en entreprise et centre de formation), l'employeur est en droit de faire une retenue sur salaire.

¹ ou du salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé s'il est plus favorable que le SMIC

² [Décret n° 2020-373 du 30 mars 2020 \(JO du 31.3.20\)](#)

ⓘ Ce document doit obligatoirement être signé par tous les partenaires **AU MINIMUM 8 jours avant le début du contrat et retourné à : matthieu.pucel@iut-tarbes.fr** Copie à : alternance.iut-tarbes@uttop.fr

Fermeture de l'Université de technologie de Tarbes du vendredi 19 juillet midi au lundi 19 août 2024 matin

Merci de compléter ce document de manière numérique et non manuscrite

L'APPRENTI

NOM et Prénom : Date de naissance :

E-mail perso : Tél. (portable) :

Si vous êtes concernés par l'une des situations suivantes, merci de cocher la case :

Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé Inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau

L'ENTREPRISE

Raison sociale :

Adresse du lieu d'exécution du contrat :

CP : VILLE :

Activité de l'entreprise :

SIRET du lieu d'exécution du contrat :

Code NAF : Effectif du site : Code IDCC obligatoire :

OPCO régional (Opérateur de Compétences) :

Contacts :

Nom - Prénom du Responsable des Ressources Humaines :

E-mail : Tél. :

Nom – Prénom du contact administratif pour la mise en place du contrat (si différent) :

E-mail : Tél. :

La signature de la convention et du contrat se fera électroniquement. Il est nécessaire d'avoir l'email et le numéro de téléphone portable du signataire.

Nom – Prénom du signataire du contrat :

E-mail (qui réceptionnera le CERFA et le signera électroniquement) :

Portable :

Nom – Prénom du signataire de la convention (si différent) :

E-mail (qui réceptionnera la convention et la signera électroniquement) :

Portable :

Le nom du signataire est celui qui apparaîtra sur le contrat d'alternance.

L'adresse email peut-être celle du signataire OU celle de la personne ayant la délégation de signature.

***Attention :** Le message que le signataire recevra sur cette adresse email et qui contiendra le lien vers le contrat d'alternance, ne pourra pas être transféré à une tierce personne.*

NOM et Prénom de l'apprenti :

LA FORMATION

Code du diplôme : 250 227 70

Fiche RNCP : 30073

Dates de la formation : Du 23/09/2024 au 29/08/2025

Durée de la formation : 640 h

LE CONTRAT

Type de contrat : CDD CDI

Date début contrat : Date fin contrat :

Le contrat doit obligatoirement se terminer le 29 août 2025

Nom et prénom du maître d'apprentissage :

Fonction :

E-mail : Tél. :

LA REMUNERATION *Décret n° 2020-373 du 30 mars 2020 (JO du 31.3.20)*

La rémunération des apprentis en Licence Professionnelle correspond à une deuxième année de contrat. Si l'apprenti change de tranche d'âge durant son contrat, le taux de rémunération change le 1er jour du mois suivant sa date anniversaire.

Année du contrat	Salaire minimum en % du SMIC		
	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
Licence Pro	51%	61%*	100%*

* ou du salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé s'il est plus favorable que le SMIC

Les rémunérations ci-dessus sont données à titre indicatif et ne constituent que les montants minimums légaux. Si la convention collective de l'entreprise prévoit une rémunération plus favorable, celle-ci doit s'appliquer.

Il appartient à l'employeur de rédiger le contrat d'apprentissage. Le CERFA apprentissage sera transmis pré-rempli avec les éléments à sa disposition par le CFA à la personne en charge de la mise en place du contrat pour complétude et modification avant signature.

LE MANDAT DE GESTION

Le mandat de gestion permet à l'employeur de donner mandat au CFA pour transmettre en ligne le contrat d'apprentissage et les pièces nécessaires directement à l'OPCO.

La mention du mandat de gestion doit obligatoirement être précisée dans la convention de formation.

JE DONNE MANDAT AU CFA (sans contrepartie financière) et je m'engage à lui fournir l'ensemble des informations nécessaires à la bonne exécution de son mandat.

JE REFUSE DE MANDATER LE CFA. Il en est alors de ma responsabilité d'accomplir toutes les formalités nécessaires aux opérations prévues à l'article L. 6224-1 du code du travail et demeure seul responsable de l'accomplissement de ces opérations. Je m'engage à déposer auprès de mon OPCO le contrat d'apprentissage signé par toutes les parties, accompagné de la convention de formation signée et conclue avec le CFA.

NOM et Prénom de l'apprenti :

MISSIONS CONFIEES A L'APPRENTI – Vous pouvez joindre une fiche de poste ou compléter ci-dessous.

Intitulé emploi occupé par l'apprenti :

Descriptif des missions :

A : Le :

Signature et Cachet de l'entreprise

CONTACTS UNIVERSITAIRES

Responsable formation : Matthieu PUCEL matthieu.pucel@iut-tarbes.fr 05 62 44 42 60
Contact contrat d'apprentissage : Cindy MAZET alternance.iut-tarbes@uttop.fr 05 62 44 42 19

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION IUT – MISSIONS VALIDEES PAR LA RESPONSABLE

Signature Responsable LP M3ER

Code du diplôme : 250 227 70

Fiche RNCP : 30073

Dates de la formation : Du 23/09/2024 au 29/08/2025

Durée : 640 heures

Semaine	Dates			ENTREPRISE	I.U.T.	Remarques
36	2-sept.-24	au	6-sept.-24			DEBUT DE CONTRAT
37	9-sept.-24	au	13-sept.-24			
38	16-sept.-24	au	20-sept.-24			
39	23-sept.-24	au	27-sept.-24		1	23-sept-24 : Rentrée universitaire
40	30-sept.-24	au	4-oct.-24		2	
41	7-oct.-24	au	11-oct.-24		3	
42	14-oct.-24	au	18-oct.-24		4	
43	21-oct.-24	au	25-oct.-24			
44	28-oct.-24	au	1-nov.-24			
45	4-nov.-24	au	8-nov.-24			
46	11-nov.-24	au	15-nov.-24			
47	18-nov.-24	au	22-nov.-24			
48	25-nov.-24	au	29-nov.-24			
49	2-déc.-24	au	6-déc.-24			
50	9-déc.-24	au	13-déc.-24			
51	16-déc.-24	au	20-déc.-24			
52	23-déc.-24	au	27-déc.-24			
1	30-déc.-24	au	3-janv.-25			
2	6-janv.-25	au	10-janv.-25		5	
3	13-janv.-25	au	17-janv.-25		6	
4	20-janv.-25	au	24-janv.-25		7	
5	27-janv.-25	au	31-janv.-25		8	
6	3-févr.-25	au	7-févr.-25		9	
7	10-févr.-25	au	14-févr.-25		10	
8	17-févr.-25	au	21-févr.-25			
9	24-févr.-25	au	28-févr.-25			
10	3-mars-25	au	7-mars-25			
11	10-mars-25	au	14-mars-25			
12	17-mars-25	au	21-mars-25			
13	24-mars-25	au	28-mars-25			
14	31-mars-25	au	4-avr.-25			
15	7-avr.-25	au	11-avr.-25			
16	14-avr.-25	au	18-avr.-25			
17	21-avr.-25	au	25-avr.-25			
18	28-avr.-25	au	2-mai-25		11	
19	5-mai-25	au	9-mai-25		12	
20	12-mai-25	au	16-mai-25		13	
21	19-mai-25	au	23-mai-25		14	
22	26-mai-25	au	30-mai-25		15	
23	2-juin-25	au	6-juin-25		16	
24	9-juin-25	au	13-juin-25		17	
25	16-juin-25	au	20-juin-25		18	
26	23-juin-25	au	27-juin-25		19	
27	30-juin-25	au	4-juil.-25			
28	7-juil.-25	au	11-juil.-25			
29	14-juil.-25	au	18-juil.-25			
30	21-juil.-25	au	25-juil.-25			
31	28-juil.-25	au	1-août-25			
32	4-août-25	au	8-août-25			
33	11-août-25	au	15-août-25			
34	18-août-25	au	22-août-25			
35	25-août-25	au	29-août-25			29-août : Soutenance FIN DE CONTRAT

Programme de formation - Licence Professionnelle M3ER - en alternance Mention Gestion et maintenance des installations énergétiques Parcours Maintenance et Exploitation des Équipements dans les Énergies Renouvelables

Public visé

Tous publics

Prérequis

Bac+2 (BTS, DUT, L2,...)

Niveau BAC avec expérience professionnelle et validation des acquis professionnels (VA-85)

Jury d'admission sur dossier après entretien individuel.

Objectifs

Former des cadres intermédiaires capables de piloter et d'assurer la maintenance d'unités de production d'énergies renouvelables (essentiellement dans les domaines du photovoltaïque, de l'éolien, de la micro-hydraulique).

Cette formation permet d'obtenir un diplôme de l'Enseignement Supérieur niveau 6 (anciennement niveau II), inscrit au RNCP (Fiche N° 30073- <https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rncp/30073>)

Compétences visées :

- Reconnaître, à l'aide de plans ou schémas techniques de l'installation, les différents organes d'une unité de production (organes de stockage, de conversion et de transport de l'énergie ; organes de commande et de supervision ; organes de sécurité), afin d'appréhender son fonctionnement et d'identifier un organe défaillant. (maîtrise)
- Diagnostiquer la cause et le niveau de gravité de la défaillance d'un organe par la mise en œuvre de moyens de contrôles non destructifs (contrôle électrique, analyse vibratoire, thermographie, analyse d'huile...). (application)
- Organiser et optimiser la gestion d'un stock de pièces détachées et/ou de consommables à partir d'un outil de GMAO pour réduire les délais d'intervention et les coûts de stockage. (application)
- Analyser les données d'exploitation à partir des outils de mesure, supervision ou monitoring de l'installation pour garantir la disponibilité et le rendement optimal de l'unité de production. (notion)
- Définir une stratégie de maintenance préventive et/ou corrective à partir des données d'exploitation et des moyens matériels et humains à disposition : organisation et planification des interventions, évaluation des coûts et délais de remise en état, rédaction de fiches de procédure. (notion)
- Coordonner des opérations de maintenance faisant appel ou non à des sous-traitants, en assurant la sécurité des opérateurs. (notion)
- Comprendre au moins l'anglais et s'exprimer aisément à l'oral et à l'écrit dans cette langue en particulier pour obtenir une aide technique (« hotline ») ou rendre compte d'une intervention et/ou de l'état d'un équipement (application)
- Conduire un projet par la mise en œuvre d'outils de planification de tâches, de communication et de gestion de projet en y intégrant les contraintes de délais et de budget pour répondre à un cahier des charges établi avec un acteur professionnel du secteur ENR. (application)
- Travailler en équipe par la réalisation de travaux de groupe, en particulier la conduite de projet. (application)
- Respecter les règles de sécurité au travail pour les travaux en hauteur (application), les interventions sur des systèmes électriques BT (application) ou HT (notion), et s'équiper des EPI (Equipements de Protection Individuel) adaptés (application)

Lieu de formation

- Département GMP - IUT de TARBES – 1 rue Lautréamont – 65000 TARBES

Déroulement de la formation

- De Septembre N à Août N+1
- 450 h de formation théorique + 190 h de projet tutoré.
- Formation en alternance

Equipe pédagogique

Responsable pédagogique : Matthieu PUCEL

Email : matthieu.pucel@iut-tarbes.fr

Enseignants chercheurs (30%), enseignants (20%) et professionnels qualifiés ayant une activité en lien avec les contenus de la formation (50%).

Mise en place d'un comité de pilotage de la Licence Professionnelle, incluant usagers, professionnels et enseignants. Il permet de prendre en compte les avis des usagers, les résultats de l'enquête en fin de formation, les évolutions des métiers concernés recensées par les entreprises représentées.

Méthodes et moyens pédagogiques

Méthodes : Cours, travaux dirigés et travaux pratiques, visites sur site, participation à des séminaires et conférences. L'assiduité est obligatoire. Elle fait l'objet de listes d'émargement par demi-journées.

Moyens pédagogiques adaptés : Logiciels professionnels, salles informatiques (1 poste par stagiaire), bibliothèque universitaire avec salle multimédia, centre d'étude des langues.

La pédagogie fait une large place à l'initiative de l'étudiant et à son travail personnel, pour mettre en œuvre les connaissances et les compétences acquises. Stage et projet tutoré donnent lieu à l'élaboration d'un mémoire et à une soutenance orale.

Nombre de personnes par groupe : en moyenne 24 personnes

Evaluation de la formation

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées par un contrôle continu et régulier et/ou par un examen terminal. Les coefficients et pondérations sont votés en début d'année par le « Comité de pilotage » et votés en CFVU de l'Université.

Règles de délivrance du diplôme : La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage. (Cf article 10 de l'Arrêté du 17-11-99).

Contenu de la formation

Libellé	ECTS	Volume horaire
SEMESTRE 5	30	366
UE0 : Remise à niveau	0	44
Connaissances générales en Mécanique	0	20
Connaissances générales en Electricité	0	24
UE1 : Identifier les différents organes constitutifs des unités de production d'électricité éoliennes, hydroélectriques et photovoltaïques	6	88
Production d'électricité éolienne, hydroélectrique et photovoltaïque : stockage, conversion et transport de l'énergie	2,5	44
Organes constitutifs des unités de production ENR	2,5	44
Contexte de la transition énergétiques, filières énergétiques	1	8
UE2 : Définir un plan et une stratégie de maintenance	5	68
Connaissances générales en maintenance	0	12
Stratégie de maintenance : principes de base	2	16
Stratégie de maintenance : les outils d'analyse et de décision	3	40
UE3 : Intervenir en sécurité pour prévenir, diagnostiquer ou réparer une défaillance technique	9	114
Sécurité : Formation aux risques électriques	1	12
Sécurité : Formation au travail en hauteur	1	12
Intervention et diagnostic sur les installations hydroélectriques, éoliennes et photovoltaïques	7	90
UE4 : Exploiter une unité de production ENR	5	52
Asservissement, automatisme et supervision	2	22
Outils de gestion et d'analyse des données d'exploitation spécifiques	3	30
UE5 : Communiquer et valoriser la présentation de son travail	5	84
Anglais technique	2	32
Informatique appliqué	1,5	24
Communication professionnelle	1,5	20
SEMESTRE 6	30	84
UE1 : PROJET TUTEORE	12	190
UE2 : PRATIQUE PROFESSIONNELLE	18	